

RÈGLEMENT

Approuvé par le conseil d'administration d'ARPADI le 23.08.2023

Thème de l'exposition

ARPADI organise du **21 au 24 mars 2024** une exposition des artistes peintres, sculpteurs et photographes de Divonne les-Bains et de sa région (région Auvergne-Rhône-Alpes et Suisse lémanique) sur le thème « *Du hasard à l'œuvre* ».

Conditions d'admission et de participation

Pour participer à la sélection, il convient d'accepter le présent règlement et de s'acquitter de **l'adhésion ARPADI (25€)** et des **frais d'exposition (125€)**. Les frais d'exposition seront retournés aux artistes non-retenus et l'adhésion conservée par ARPADI.

Acceptation du dossier

Les artistes seront sélectionnés sur **examen de dossiers**. Un jury composé de membres extérieurs à ARPADI et de membres du Conseil d'administration d'ARPADI statuera sur l'admission. Les artistes seront informés selon le planning du résultat des délibérations.

Stands et installation

Avant et pendant l'exposition, l'artiste s'engage à :

- Exposer des œuvres personnelles, entièrement réalisées par lui-même ;
- Accrocher les œuvres pendant les jours communiqués par les organisateurs afin qu'elles soient **prêtes pour l'ouverture de l'exposition** ;
- Accrocher ou disposer ses œuvres dans un espace de **5 mètres linéaires** qui doit être rigoureusement respecté, sans débordement ;
- **Respecter l'emplacement assigné** par les organisateurs ;
- Maintenir un **stand propre** (animaux, nourriture et boissons exclus) ;
- **Utiliser de la pâte à fixe pour accrocher son œuvre (scotch interdit) et la retirer à la fin de l'exposition** ;
- Maintenir les œuvres exposées jusqu'à **la fin de l'exposition le dernier jour à 18h** ;
- Tenir seul son stand, aucun galériste ne pourra le remplacer.

Lors de la vente de l'une de ses œuvres, l'artiste s'engage à :

- Apposer une **pastille de couleur sur l'œuvre vendue** (mise à disposition par les organisateurs) ;
- Maintenir exposées les œuvres vendues jusqu'à **la fin de l'exposition** ;
- Réaliser une donation à ARPADI de **10% du prix de l'œuvre vendue**.

Planning

31 octobre 2023	clôture de la réception des dossiers
30 novembre 2023	réponse d'ARPADI
21 mars 2024 le matin	accrochage des œuvres
21 mars 2024 à 14h	ouverture de l'exposition
21 mars 2024	vernissage à 19h00
24 mars 2024	fin d'exposition à 18h

Concours

Chaque artiste exposant s'engage à participer au concours en présentant au moins une œuvre sur le thème « *Du hasard à l'oeuvre* ». L'œuvre gagnante sera désignée par le jury. Le résultat sera annoncé lors de la clôture de l'exposition le **dimanche 24 mars 2024** et publié dans la presse. L'artiste gagnant recevra un chèque de 250 €.

Assurance

Les artistes doivent avoir une responsabilité civile et peuvent assurer eux mêmes leurs œuvres. Toutes les mesures nécessaires seront prises par les organisateurs pour assurer la sécurité de la Biennale.

Droit à l'image

En signant ce règlement, l'artiste autorise les organisateurs à fixer et reproduire son image et à les utiliser dans le cadre de la création et de l'exploitation d'un site internet et de tout autre document promotionnel et d'information relatif à l'exposition qu'elle organise.

La présente autorisation est consentie pour tout support connu ou à connaître et pour toute la durée de l'exploitation dudit site internet et de tout autre document promotionnel et d'information.

En signant ce règlement l'artiste s'engage à respecter ses clauses. En cas de non-respect de ce règlement, les organisateurs se réservent le droit d'exclure l'artiste de l'exposition.

Le présent règlement doit être signé et joint au dossier de candidature.

Date et signature du règlement précédé de la mention «lu et approuvé» :

.....